ACTIVITÉ 3 L'ANALYSE DE LA FONCTION DE TRAVAIL

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 3.1

DÉFINIR LES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA FONCTION DE TRAVAIL.

BIEN CONNAÎTRE LE SECTEUR D'ACTIVITÉ TOUCHÉ PAR LE PROGRAMME EN ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES CONSTITUE UN PRÉALABLE INCONTOURNABLE AU PLAN DE FORMATION EN ENTREPRISE.

Considérant qu'un projet d'alternance travail-études requiert l'intégration de l'élève aux activités régulières et productives de l'entreprise, l'établissement scolaire doit tenir compte des besoins et des réalités du milieu de travail.

À ce titre, l'établissement scolaire recueille des renseignements sur le secteur d'activité et s'approprie les conditions d'exercice relatives à la fonction de travail visée, notamment : les modes et les rythmes de production, les champs de spécialisation, la technologie utilisée de même que la mentalité et la culture organisationnelle du secteur visé.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 3.2

ÉLABORER LE RÉPERTOIRE DES TÂCHES ET DES OPÉRATIONS LIÉES À LA FONCTION DE TRAVAIL.

LE CONTENU DU PLAN DE FORMATION EN ENTREPRISE S'APPUIE SUR LES TÂCHES ET LES OPÉRATIONS EXERCÉES PAR LES PRATICIENNES ET LES PRATICIENS DU MÉTIER VISÉ PAR LE PROGRAMME D'ÉTUDES.

Ces tâches et opérations sont consignées au *Rapport d'analyse de situation de travail (AST)*². Pour le projet d'alternance travail-études, il s'agit de répertorier celles qui correspondent aux objectifs du programme d'études et qui sont compatibles avec les possibilités offertes par l'entreprise.

Des travaux sur l'alternance travail-études ont démontré qu'il y a eu des effets positifs chez les élèves à la suite de leur premier séjour en milieu de travail, comme :

- l'augmentation de leur motivation pour les études;
- l'amélioration de leur estime personnelle;
- l'augmentation de leur compétence;
- leur engagement dans le processus de formation;
- la reconnaissance de l'importance des compétences d'employabilité.

Dans le plan de formation en entreprise, afin de permettre une expérimentation rapide en milieu de travail, il ne faut pas craindre de cibler des tâches et des opérations qui se rattachent à des éléments de base de la fonction de travail.

² Pour aider à l'élaboration du plan de formation en alternance travail-études, on peut se référer à une publication officielle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport intitulée *Rapport d'analyse de situation de travail (AST)*, produite pour chaque métier ou profession en vue de la rédaction des programmes d'études en formation professionnelle et technique. Ce rapport dresse une description détaillée de la fonction de travail et des conditions d'exercice du métier ou de la profession.